



Plan santé environnement

Pianu salute e ambiente

2018-2021

Pour la Corse

Pe a Corsica

Sommaire

Nous nous engageons pour l'environnement et la santé en Corse	3
Ce que nous voulons pour la Corse : 4 axes stratégiques.....	4
Impulser une dynamique Santé-Environnement en Corse	4
Etre bien chez soi	4
Créer un cadre de vie favorable à la santé.....	4
Préparer la Corse aux enjeux de demain.....	4
Ce que nous allons faire pour y parvenir : mobiliser 4 leviers	5
Mieux connaître	5
Former et sensibiliser	5
Agir pour notre territoire.....	5
Mettre en réseau les acteurs	5
Impulser une dynamique Santé Environnement en Corse Coordonnateur général : ARS Corse.....	7
Pourquoi c'est important ?.....	7
Ce que nous allons faire.....	7
Mieux connaître.....	7
Agir pour la Corse	7
Former et Sensibiliser.....	7
Créer un cadre de vie favorable à la santé Coordonnateur général : DREAL Corse	8
Pourquoi c'est important ?.....	8
Ce que nous allons faire.....	8
Agir pour la Corse	8
Mettre en réseau les acteurs.....	8
Etre bien chez soi Coordonnateur général : ARS Corse.....	9
Pourquoi c'est important ?.....	9
Ce que nous allons faire.....	9
Mettre en réseau les acteurs	9
Agir pour la Corse	9
Préparer l'avenir Coordonnateur général : Collectivité de Corse	10
Pourquoi c'est important.....	10
Ce que nous allons faire.....	10
Mettre en réseau les acteurs	10
Agir pour la Corse	10
Annexe – l'élaboration du plan santé environnement de Corse	11
La démarche	11
L'état des lieux.....	11
Une construction collective	11
L'interaction du PRSE3 avec les autres plans et programmes	11

Nous nous engageons pour l'environnement et la santé en Corse

La Corse bénéficie d'un cadre exceptionnel. Les grecs l'avaient d'ailleurs surnommée *Kalliste*, la plus belle.

Mais cette situation favorable masque une vulnérabilité aux différentes sources de pollutions, ainsi que des inégalités sociales et de santé.

La Corse n'est pas épargnée par la pollution atmosphérique, des axes de circulations et des centres urbains engorgés par l'automobile ou des logements précaires. Elle doit faire face également à une répartition inégale des ressources en eau, à l'arrivée d'espèces végétales ou d'insectes envahissants, l'apparition de parasites, de virus ou de vecteurs observés traditionnellement en zones tropicales, etc.

Souvent, des mêmes groupes de personnes connaissent à la fois plusieurs de ces désagréments et ces inégalités environnementales de santé se traduisent par une qualité de vie plus dégradée, une espérance de vie réduite, et obèrent les chances pour les générations futures de devenir des individus épanouis.

Dans le domaine de l'environnement et de la santé, il existe de nombreux acteurs institutionnels, ayant chacun une part de responsabilité que ce soit dans l'aménagement du territoire, l'accompagnement, la prévention et la prise en charge en santé, l'activité économique.

Mais il n'y a qu'un seul territoire et pour les publics exposés aux pollutions de l'environnement et à ces inégalités sociales et de santé, personne ne peut invoquer de responsabilité diluée.

Le plan santé environnement 2018-2021 est un projet commun pour la Corse, porté par les services de l'Etat, de la Collectivité de Corse et l'Agence régionale de santé et la traduction d'un engagement conjoint.

Il a été construit en cherchant un équilibre entre les priorités nationales figurant dans le plan national santé environnement et les propositions venant d'acteurs du terrain, en veillant à la cohérence avec les autres politiques sectorielles.

Le plan santé environnement pour la Corse fixe des perspectives et une feuille de route pour les services publics concernés pour les 3 prochaines années.

C'est un jalon important, qui s'inscrit dans un processus à long terme de préservation et d'amélioration du cadre de vie et de la santé des habitants de Corse. Voilà ce qui doit nous guider, et ce qui doit guider l'action publique.

Il marque clairement une volonté et un engagement communs des services de l'Etat, de la Collectivité de Corse et de l'Agence régionale de santé à porter ensemble ces valeurs, aujourd'hui et demain.

La préfète de Corse



Josiane CHEVALIER

Le Président de l'Exécutif de la Collectivité de Corse



Gilles SIMEONI

Le directeur général de l'Agence régionale de santé



Norbert NABET

Ce que nous voulons pour la Corse : 4 axes stratégiques

Impulser une dynamique Santé-Environnement en Corse

Agir sur l'environnement pour améliorer la santé, telle est la vocation des politiques de santé environnementale. C'est, à la fois, à la main de chaque individu, dans les gestes au quotidien, à domicile, pour soi ou ses proches, dès lors que l'on dispose des informations et des clés pour agir. C'est aussi du ressort des pouvoirs publics, par les politiques d'aménagement, par la mise en œuvre de mécanismes d'incitation ou de régulation, par la diffusion de campagnes d'informations, dès lors que ces politiques sont coordonnées. Impulser une dynamique en santé environnement en Corse, c'est faire converger les efforts des acteurs publics, des associations et de façon générale les personnes engagées vers des objectifs de changement communs, favorables à la santé. Afin d'assurer une bonne mise en œuvre de l'ensemble du plan, le suivi des actions du PRSE sera assuré annuellement. Une analyse de ce suivi pourra amener des évolutions de certaines mesures pour permettre un déploiement plus approprié du PRSE. Enfin, à l'issue de sa période d'application, une évaluation du PRSE sera réalisée. Elle devra notamment analyser l'atteinte des objectifs du PRSE, les moyens financiers engagés et les retours d'expérience des acteurs du territoire.

Etre bien chez soi

Parce que nous passons près de 80 % de notre temps dans un espace clos, ce qui s'y passe est important. Un espace bruyant n'est pas propice à l'apaisement, mal isolé thermiquement, il induit des dépenses énergétiques inutiles. Une pièce de vie sans fenêtre ne permet généralement pas une aération suffisante, favorise la prolifération de moisissures et accentue le risque de troubles psychologiques. Certaines substances polluantes présentes dans l'air peuvent être à l'origine d'intoxications (monoxyde de carbone), de cancers (radon, amiante,...) ou provoquer des allergies. Certains matériaux utilisés dans la construction ou l'ameublement peuvent être nocifs (composés organiques volatils...), en particulier pour les publics sensibles comme les jeunes enfants ou les femmes enceintes. Nous voulons donc porter un accent particulier sur la qualité de l'environnement intérieur, car il impacte la santé de chacun d'entre nous, et en premier lieu les publics les plus précaires.



Créer un cadre de vie favorable à la santé

Notre territoire est marqué par des inégalités d'aménagement. De nombreux habitants travaillent et vivent près de centres urbains, marqués par des voies de circulation engorgées, une qualité de l'air dégradée par une activité industrielle, le transport ou le brûlage à l'air libre de déchets verts. A contrario, d'autres territoires, notamment de l'intérieur se désertifient et disposent d'équipements notamment d'approvisionnement d'eau potable ou de traitement d'eaux usées, obsolètes. Protéger les ressources naturelles communes que sont l'air, l'eau, le sol constitue un enjeu fort permettant de prévenir l'apparition de risques sur la santé de la population.

Préparer la Corse aux enjeux de demain

La présence grandissante en Corse de moustiques vecteurs de maladies tropicales, la prolifération d'algues potentiellement toxiques dans certains plans d'eau ou l'émergence dans l'extrême Sud de l'île de la bilharziose, constituent des sujets de préoccupation. La Corse, par son positionnement géographique au cœur de la Méditerranée et sa vocation touristique est une zone d'échanges croissants de biens et de personnes. Elle pourrait donc voir apparaître, plus rapidement qu'ailleurs, l'émergence ou la recrudescence de nouvelles maladies ou d'espèces envahissantes. Par ailleurs, la présence dans les produits de consommation courante de perturbateurs endocriniens, ou de nanoparticules aux effets sanitaires mal connus, le développement des réseaux de télécommunication sans fil et l'accroissement des expositions aux ondes électromagnétiques suscitent des interrogations.

Se préparer à l'arrivée de ces nouveaux risques, créer les conditions techniques et de collaboration entre les acteurs pour les détecter précocement et évaluer leur impact, sensibiliser les nouvelles générations d'élèves ou les jeunes parents à leur maîtrise, adapter les politiques publiques à leur prévention constituent des enjeux prioritaires.

Ce que nous allons faire pour y parvenir : mobiliser 4 leviers

Mieux connaître

La présence de polluants dans l'environnement n'est pas homogène sur le territoire ou continue dans le temps. Elle évolue, peut toucher certains publics de façon plus intense, être sans effet apparent pour certains et représenter pour d'autres des niveaux justifiant des actions de protection. De même, des actions de surveillance sectorielle sont menées, par exemple dans le domaine de l'eau ou de l'air, qui pourraient être valorisées par une mise en commun des données, afin d'identifier des secteurs ou des populations cumulant un ensemble de polluants ou de nuisances et constituant des inégalités territoriales de santé. Cette connaissance plus fine du territoire et des expositions ne constitue pas un savoir désincarné, mais doit permettre aux autorités d'agir pour protéger les populations soumises à des situations préjudiciables à leur santé.

Former et sensibiliser

La protection des générations actuelles et futures est un des enjeux du Programme Régional Santé Environnement (PRSE3) qui vise à faciliter l'accès des enfants et des jeunes adultes, des enseignants et plus généralement des milieux scolaires et universitaires à la connaissance, aux actions et aux programmes en santé environnement.

Dans ce sens, l'objectif consiste à développer et accompagner une dynamique régionale pour favoriser la montée en compétence des acteurs, des formateurs et des publics cibles sur la santé environnementale et induire durablement des changements dans les comportements.

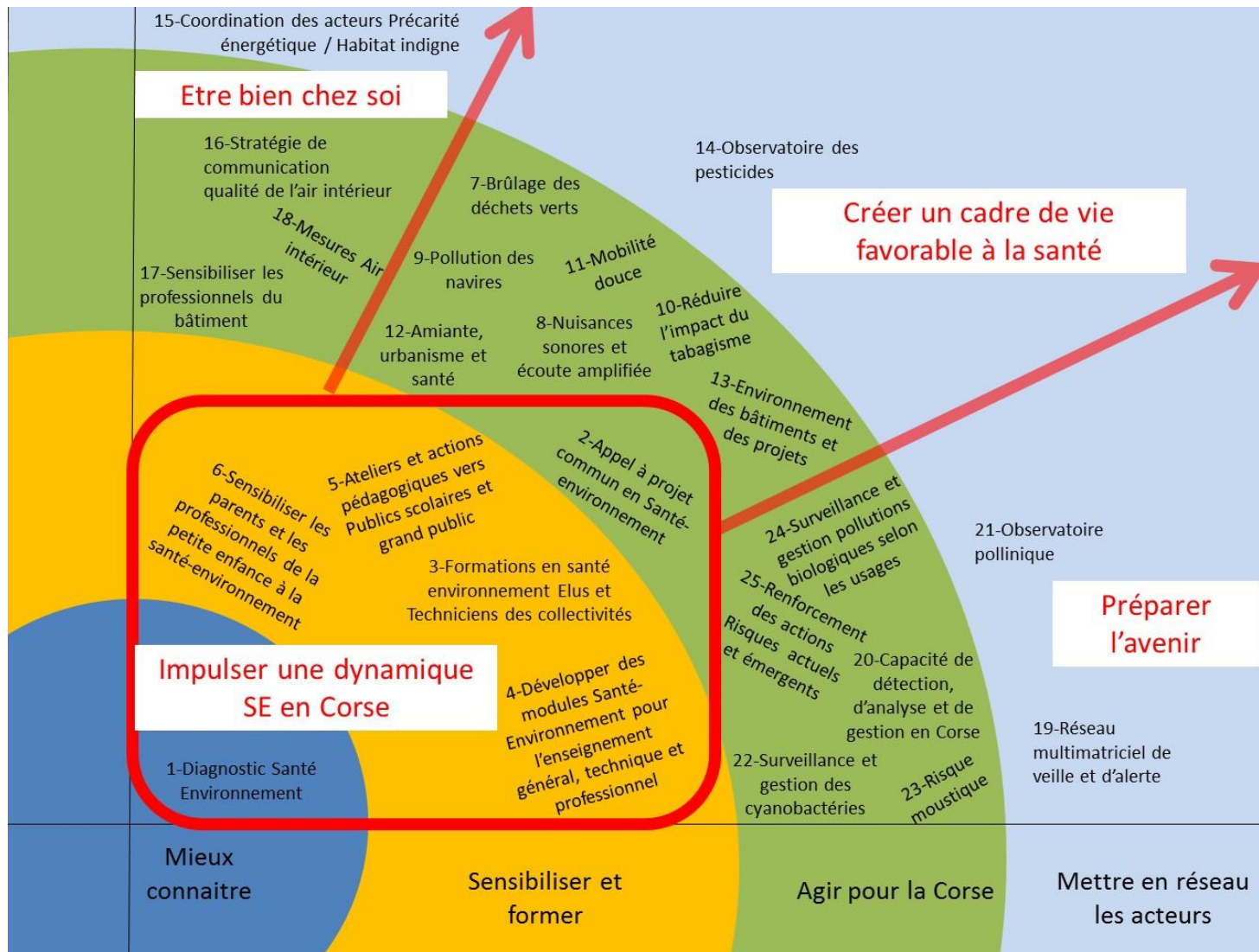
Agir pour notre territoire

De façon complémentaire aux décisions réglementaires ou politiques relevant d'échelons européens ou nationaux, d'actions de recherche relevant d'instances ultraspecialisées, les acteurs engagés dans les sujets d'environnement et de santé en Corse ont la possibilité d'associer leurs efforts pour soutenir des projets d'intérêt commun sur le territoire et de façon générale de « pousser dans le même sens ». Cela peut passer par la mise en commun

de moyens humains ou financiers autour de projets communs, de promotion à l'échelle de la Corse d'initiatives innovantes permettant de faire évoluer la connaissance sur des sujets d'intérêt collectif. De par sa position géographique, la Corse est probablement précurseur de phénomènes environnementaux que d'autres territoires seront amenés à gérer à l'avenir et qui justifient le développement d'un savoir-faire et d'une expertise dédiée.

Mettre en réseau les acteurs

Regrouper autour des guichets communs des acteurs publics qui interviennent pour le bénéfice des mêmes usagers, tisser des passerelles formalisées entre acteurs de l'environnement, professionnels de la santé et professionnels du monde animal permettant un échange de données, partager des supports de communication entre acteurs institutionnels autour de messages communs. Il s'agit là d'exemples pouvant être envisagés pour rendre plus efficace l'action publique pour les personnes touchées par un environnement dégradé, ou encore la capacité des professionnels à détecter et à endiguer un phénomène pouvant évoluer rapidement.



Commenté [ER1]: A modifier

Impulser une dynamique Santé Environnement en Corse

Coordonnateur général : ARS Corse

Pourquoi c'est important ?

Des acteurs du territoire convaincus des conséquences de certaines décisions d'aménagements s'engageront davantage dans des politiques de transport, de développement, de gestion des déchets favorables à la santé. C'est l'idée générale d'*empowerment* qui est recherchée, à savoir, fournir les éléments de connaissance aux différents acteurs pour qu'ils puissent adopter, voire relayer, les comportements favorables à la santé.

Impulser une dynamique Santé Environnement s'appuie donc sur un diagnostic solide. C'est le Diagnostic Régional Santé Environnement (DRSE) : il a pour objectifs de mettre en avant les spécificités et inégalités de la région Corse sur les thèmes de la santé et de l'environnement. Il sera un pilier fort dans la mise en place du PRSE3 en Corse car il établira l'état des lieux de la région afin d'identifier les axes prioritaires des travaux en Santé-Environnement ainsi que le portage financier et la gouvernance.

La dynamique Santé-Environnement impulsée par le DRSE comprend également la sensibilisation des différents acteurs aux thématiques Santé-Environnement qui sont apparus tout au long de l'élaboration du PRSE3.

Ce que nous allons faire

Mieux connaître

N° fiche	Intitulé de l'action	Porteur(s) de l'action
1	Réaliser un diagnostic régional Santé-Environnement	ARS

Ce diagnostic fera en particulier un point sur les cartographies de l'aléa amiante, proposant une échelle plus fine de ces cartographies si besoin ; le risque bilharziose sera également étudié à travers une analyse multicritère.

Agir pour la Corse

N° fiche	Intitulé de l'action	Porteur(s) de l'action
2	Créer une instance régionale capable de gérer annuellement un appel à projets en santé-environnement et d'assurer le suivi annuel de la mise en œuvre du PRSE puis son évaluation finale.	ARS

Former et Sensibiliser

N° fiche	Intitulé de l'action	Porteur(s) de l'action
3	Créer des modules de formation en Santé-Environnement pour les collectivités, en lien avec le CNFPT	Collectivité de Corse
4	Développer des modules de formation (initiale et continue) en Santé-Environnement dans l'enseignement général, technique et professionnel	Collectivité de Corse et DRAAF
5	Créer des ateliers de sensibilisation en Santé-Environnement pour les scolaires	Rectorat
6	Sensibiliser à la Santé Environnement les jeunes parents et les professionnels de la petite enfance	Protection Maternelle Infantile

→ Retrouvez le détail des fiches-action sur www.corse.prse.fr

Créer un cadre de vie favorable à la santé

Coordonnateur général : DREAL Corse

Pourquoi c'est important ?

La Corse est exposée à des pollens de janvier à octobre, lorsque la majorité des autres régions de France ne connaissent ces phénomènes que 4 à 6 mois. Elle subit les poussières du Sahara, qui ajoutées aux retombées de la pollution automobile, maritime et industrielle, créent des conditions de dépassements des seuils d'information et d'alerte de la pollution par les particules. Son contexte géologique est tel que certains secteurs sont exposés aux poussières d'amiante, responsables du cancer de la plèvre. Dans les zones agglomérées, l'insuffisance d'alternatives au transport en voiture rend difficile la baisse du trafic et des nuisances associées, comme le bruit, la pollution atmosphérique ternissent l'image d'une ville « où il fait bon vivre ». La pratique largement répandue du brûlage des déchets verts amplifie la dégradation de la qualité de l'air par les particules. L'intense fréquentation saisonnière de certains secteurs est parfois non compatible avec la capacité du milieu naturel, des ressources ou des infrastructures à y faire face. C'est pourquoi, veiller à préserver les ressources naturelles fragiles, protéger le public des polluants naturels ou artificiels, envisager des zones urbaines donnant plus d'espace aux mobilités douces, et de façon générale, agir sur l'espace commun pour qu'il soit plus protecteur constitue un axe important.

Ce que nous allons faire

Agir pour la Corse

N° fiche	Intitulé de l'action	Porteur(s) de l'action
7	Soutenir les alternatives au brûlage des déchets verts	DREAL et ADEME
8	Prévenir les conséquences des nuisances sonores liées aux activités de musique amplifiée	ARS
9	Soutenir les initiatives permettant de réduire les rejets atmosphériques des navires à l'approche et dans les ports	Collectivité de Corse
10	Promouvoir les initiatives de créations d'espaces publics de plein air sans tabac	Ligue de lutte contre le Cancer
11	Soutenir les initiatives permettant la promotion des mobilités douces. Accompagner les plans de mobilité	AUE
12	Améliorer la prise en compte de l'aléa amiante dans les documents d'urbanisme et de planification, en appui de la mise en œuvre du plan régional amiante	DREAL
13	Caractériser l'environnement des bâtiments et des projets d'aménagement urbain en vue de limiter les impacts sur la santé.	AUE

Mettre en réseau les acteurs

N° fiche	Intitulé de l'action	Porteur(s) de l'action
14	Créer un observatoire régional des pesticides	OEC

Cette action 14 vise à mettre en commun l'ensemble des données de surveillance (eau, air, sols, aliments...). Renforcer sur la base de l'observatoire les campagnes de mesures de pesticides en ciblant les secteurs les plus sensibles. Identifier les publics potentiellement surexposés et accompagner de façon plus fine, les changements de pratiques des professionnels et des particuliers dans l'usage des pesticides.

➔ Retrouvez le détail des fiches-action sur www.corse.prse.fr

Etre bien chez soi

Coordonnateur général : ARS Corse

Pourquoi c'est important ?

Il existe environ 11 000 logements précaires en Corse, au sein desquels l'isolation thermique est insuffisante. Ils sont parfois dangereux pour leurs occupants car insalubres ou particulièrement délabrés.

De nombreux polluants intérieurs proviennent de matériaux de construction (peintures, solvants), et d'ameublements. Ils peuvent également être d'origine naturelle comme le radon (responsable de 33 à 43 décès par an en Corse) ou liés à des défauts de combustion (le monoxyde de carbone est à l'origine d'une dizaine d'intoxications par an nécessitant hospitalisation).

La qualité des environnements intérieurs constitue donc aujourd'hui une préoccupation de santé publique comme l'est la qualité du cadre de vie extérieur. Il y existe une grande diversité de polluants et de nuisances : (i) physiques (bruit, particules), (ii) chimiques (radon, monoxyde de carbone, plomb, amiante, composés organiques volatils liés aux produits d'entretien et d'ambiance...) ou (iii) biologiques (allergènes, moisissures...).

Au quotidien et dès la construction des habitations, la volonté d'une isolation acoustique et énergétique des logements ne doit pas se faire au détriment de la qualité de l'air intérieur. Les personnes en situation de précarité énergétique méritent également une attention particulière car cet état de fait est souvent en lien avec une situation de vulnérabilité sociale. En effet, du fait des travaux de rénovation énergétique, les logements sont de plus en plus étanches. En cas de ventilation pas adaptée ou peu efficace, un confinement de la pollution intérieure peut être constaté.

Ce que nous allons faire

Mettre en réseau les acteurs

N° fiche action	Intitulé de l'action	Porteur(s) de l'action
15	Améliorer la coordination des acteurs dans la lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique	DREAL

Dans le cadre de cette action, la faisabilité de la création de dispositifs de guichet unique en matière d'amélioration de l'habitat et de lutte contre la précarité énergétique pourra être étudiée pour rendre encore plus efficace cette coordination des acteurs.

Agir pour la Corse

N° fiche action	Intitulé de l'action	Porteur(s) de l'action
16	Concevoir et porter une stratégie partagée d'information et de communication sur le renouvellement de l'air intérieur	ADEME et ARS
17	Sensibiliser les professionnels du bâtiment à la santé dans la construction et la rénovation énergétique	ADEME
18	Réaliser une campagne de mesures de la qualité de l'air intérieur dans le cadre de la rénovation énergétique des bâtiments	AUE

→ Retrouvez le détail des fiches-action sur www.corse.prse.fr

Préparer l'avenir

Coordonnateur général : Collectivité de Corse

Pourquoi c'est important

Des phénomènes globaux comme les échanges internationaux de biens et de personnes ou le réchauffement climatique se traduisent par l'apparition de plus en plus régulière d'espèces invasives, de pathologies observées traditionnellement dans des zones tropicales. C'est le cas notamment de l'apparition de la bilharziose dans le sud de l'île, de l'implantation durable du moustique responsable de la dengue et du chikungunya, du développement de cyanobactéries dans certains lacs, de la recrudescence des punaises de lits dans les gîtes et refuges de montagnes, voire certains établissements recevant du public. Compte tenu de son positionnement géographique, la Corse sera sans doute confrontée avant d'autres régions du continent à ces risques émergents.

Ce que nous allons faire

Mettre en réseau les acteurs

N° fiche action	Intitulé de l'action	Porteur(s) de l'action
19	Etat des lieux multi matriciel sur les risques actuels et émergents – Mise en place d'un réseau de veille	ARS et Collectivité de Corse
21	Mettre en place un observatoire pollinique	ARS et DREAL

Action 19 : la mise en réseau des acteurs de l'environnement, de la surveillance de la santé animale et de la santé humaine va permettre de mieux identifier les risques pour la santé humaine afin de pouvoir mieux les gérer.

Action 21 : l'extension de la surveillance des pollens à l'ensemble du territoire, faisant appel à des dispositifs participatifs, ou des jardins témoins et en relayant l'information constituée auprès des professionnels de santé doit permettre de mieux prévenir les personnes allergiques, d'adapter leur traitement et de surveiller l'extension d'espèces invasives comme l'ambroisie, pour mieux l'endiguer. Les professionnels de santé seront également associés à la mise en œuvre d'un réseau participatif de surveillance des pollens en Corse.

Agir pour la Corse

N° fiche action	Intitulé de l'action	Porteur(s) de l'action
20	Accompagner la constitution en Corse d'une capacité de détection, d'analyse et de gestion des facteurs de l'environnement, orientée vers les phénomènes émergents	Collectivité de Corse et ARS
22	Etablir un plan régional de prévention, de surveillance et de gestion des efflorescences de cyanobactéries dans les plans d'eau, lacs et rivières	ARS et OEHC
23	Mettre en œuvre une stratégie partagée de communication, d'information et de mobilisation contre le risque moustique	ARS et Collectivité de Corse
24	Améliorer la gestion des pollutions microbiologiques des cours d'eau en tenant compte des usages	Collectivité de Corse
25	Renforcer les actions du territoire : sensibiliser les professionnels et le public aux risques actuels et émergents	Collectivité de Corse

→ Retrouvez le détail des fiches-action sur www.corse.prse.fr

Annexe – l'élaboration du plan santé environnement de Corse

La démarche

Le troisième Plan National Santé Environnement (PNSE3) a été adopté en conseil des ministres le 12 novembre 2014. Il couvre la période 2015-2019. Il doit être décliné en région pour donner le troisième plan régional santé-environnement (PRSE 3).

Le plan régional n'a pas pour objet de décliner la totalité des actions du plan national. Il doit répondre à des préoccupations locales en tenant compte des priorités régionales.

L'élaboration et la mise en œuvre du PRSE Corse sont copilotées par la préfète de Corse, le directeur général de l'ARS et le président de l'Exécutif de la Collectivité de Corse.

En région Corse, 3 instances de suivi du plan ont été mises en place :

- **Le Comité de Pilotage (COFIL)**, l'organe décisionnaire du plan ;
- **Le Comité d'animation (CoAnim)**, la structure médiatrice des différents niveaux d'élaboration, y compris au niveau national. Il est chargé du suivi technique du PRSE3 et de l'animation du Groupe Régional de Santé Environnement ;
- **Le Groupe Régional Santé Environnement (GRSE)**, l'instance de concertation pour l'élaboration et la mise en œuvre du PRSE.

L'état des lieux

Le 2^{ème} Plan Régional Santé Environnement de la région Corse a été approuvé par arrêté préfectoral le 30 novembre 2012. L'élaboration de ce plan a été pilotée par le Préfet de la région, le Président de l'Exécutif la Collectivité de Corse et le Directeur général de l'Agence régionale de la santé. Le suivi de la mise en œuvre du PRSE2 de la région Corse a été confié au Groupe régional santé environnement (GRSE). Ce groupe de travail est constitué de représentants de l'Etat, de collectivités territoriales, d'associations de protection de

l'environnement et de consommateurs, de représentants d'employeurs et du monde économique et de représentants des salariés.

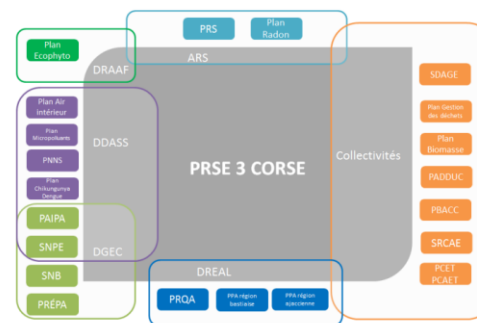
Le PRSE2 Corse proposait 12 fiches actions globalisant 33 actions retenues : 16 actions ont été réalisées ; 16 actions ont été partiellement réalisées ; 1 action n'a pas été réalisée.

Une construction collective

A la suite de cette évaluation, afin d'élaborer un PRSE3 répondant aux besoins et attentes du territoire corse, il a été décidé de mettre en place des groupes de travail. Cette mise en place d'ateliers thématiques a permis de faciliter le débat public et la participation citoyenne. Les trois axes de travail retenus sont basés sur les thématiques jugées prioritaires : l'environnement extérieur, l'environnement intérieur et l'adaptation au changement climatique. Outre les thèmes propres à ces axes, 3 axes transversaux devront être abordés dans les groupes de travail : la formation, l'information et les réseaux de professionnels.

L'interaction du PRSE3 avec les autres plans et programmes

Une bonne articulation doit exister entre les actions déclinées dans le PRSE3 et celles menées en région dans le cadre d'autres plans, programmes ou schémas. Il faut en particulier veiller à la complémentarité des différents plans ou actions entrant dans le champ de la santé-environnement. Afin d'assurer la coordination entre les actions déclinées dans le PRSE3 et celles menées en région dans d'autres programmes, un recensement des différents plans régionaux et nationaux est présenté ci-dessous.



La démarche – un état des lieux, un bilan du PRSE 2, une construction collective – un PRSE en interaction avec d'autres plans ou schémas.